

Gilles Grin

Conférence de l'Association suisse de politique étrangère

Berne, 18 mai 2015

- 1. La déclaration du 9 mai 1950 (déclaration Monnet-Schuman)
- 2. L'importance des institutions
- 3. La méthode communautaire
- 4. Le temps européen
- 5. Les citoyens et l'entente en Europe
- 6. Conclusion

Le 6 Mai 1950

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut appor ter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculàire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement Français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement Français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acter assué rera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour participer au relèvement du niveau de vie et au développement des oeuvres de paix.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne, et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

0 0

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le Gouvernement Français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes :

- 1. La déclaration du 9 mai 1950 (déclaration Monnet-Schuman)
- 2. L'importance des institutions
- 3. La méthode communautaire
- 4. Le temps européen
- 5. Les citoyens et l'entente en Europe
- 6. Conclusion

- 1. La déclaration du 9 mai 1950 (déclaration Monnet-Schuman)
- 2. L'importance des institutions
- 3. La méthode communautaire
- 4. Le temps européen
- 5. Les citoyens et l'entente en Europe
- 6. Conclusion

« la méthode communautaire consiste en la délégation des pouvoirs souverains des nations à des institutions communes et la fusion d'une partie des souverainetés nationales, soumises à l'intérêt commun. »

Définition de la nouvelle méthode d'action communautaire (1962) :

« Après une période de tâtonnements, elle est devenue un dialogue permanent entre un organisme européen responsable de proposer des solutions aux problèmes communs [la Commission européenne] et les gouvernements nationaux qui expriment les points de vue nationaux.

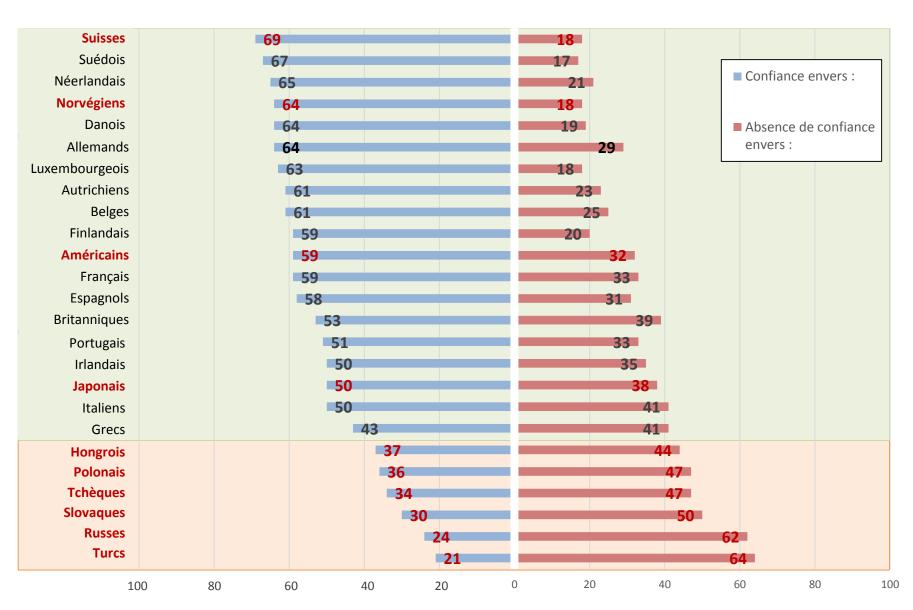
Cette méthode est tout à fait nouvelle. Elle ne comporte pas de gouvernement central. Mais elle aboutit à des décisions communautaires au sein du Conseil des Ministres, notamment parce que la proposition de solutions aux difficultés communes par l'organisme européen indépendant permet d'écarter véritablement l'obligation d'unanimité [c'est-à-dire que le vote à la majorité qualifiée devient possible au Conseil]. Le Parlement et la Cour de Justice soulignent le caractère communautaire de cet ensemble.

Cette méthode est le véritable « fédérateur » de l'Europe. »

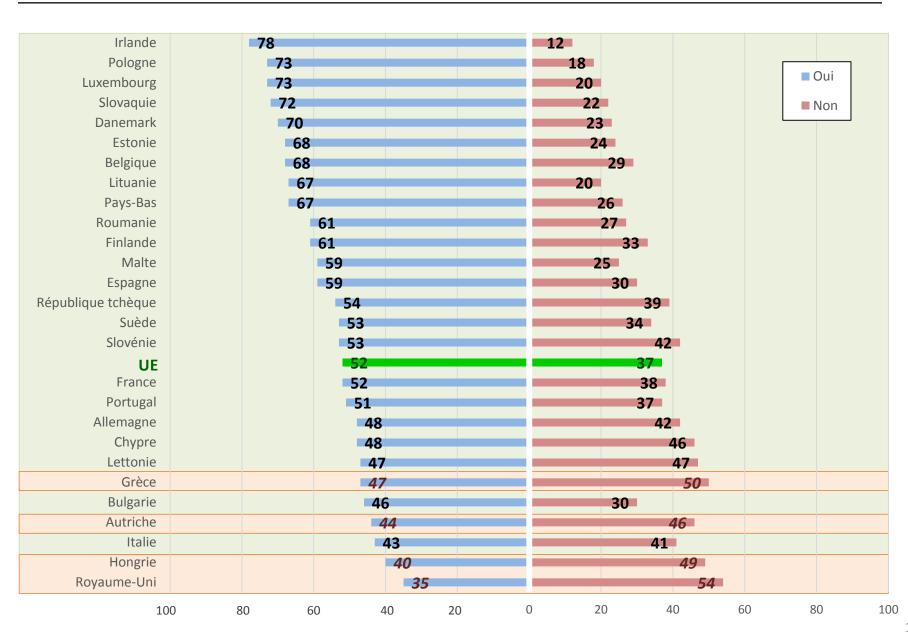
- 1. La déclaration du 9 mai 1950 (déclaration Monnet-Schuman)
- 2. L'importance des institutions
- 3. La méthode communautaire
- 4. Le temps européen
- 5. Les citoyens et l'entente en Europe
- 6. Conclusion

- 1. La déclaration du 9 mai 1950 (déclaration Monnet-Schuman)
- 2. L'importance des institutions
- 3. La méthode communautaire
- 4. Le temps européen
- 5. Les citoyens et l'entente en Europe
- 6. Conclusion

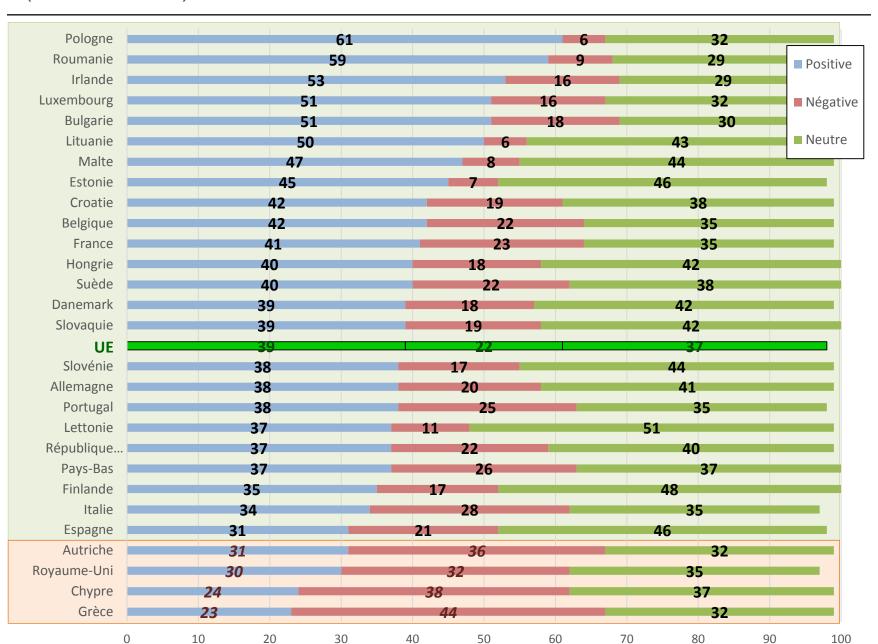
Confiance envers les citoyens des Etats membres de l'UE et des peuples de pays tiers (UE-15, 1996)



Votre pays bénéficie-t-il de son appartenance à l'UE ? (UE-27, 2011)

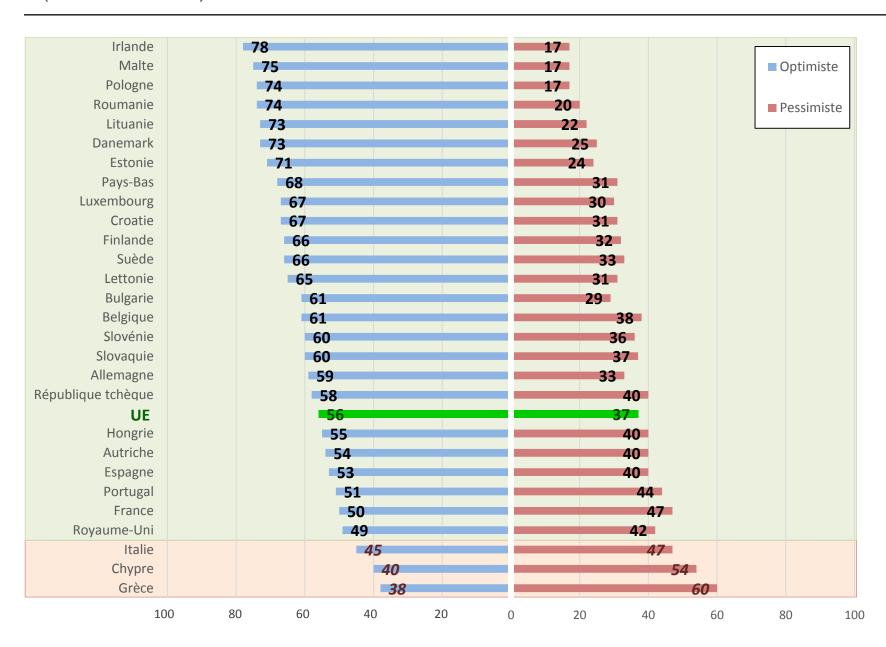


Quelle est pour vous l'image de l'UE ? (UE-28, 2014)

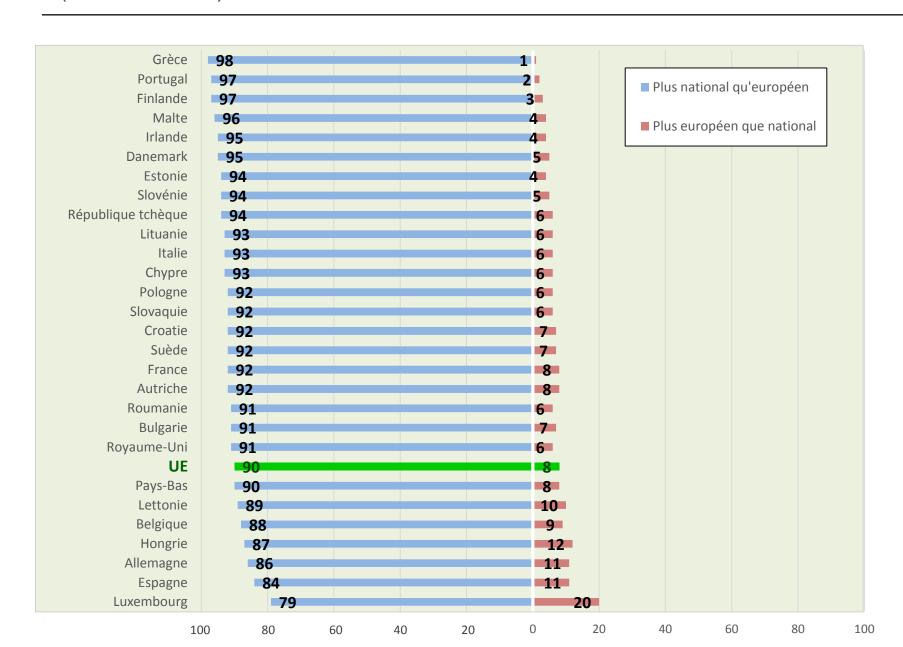


13

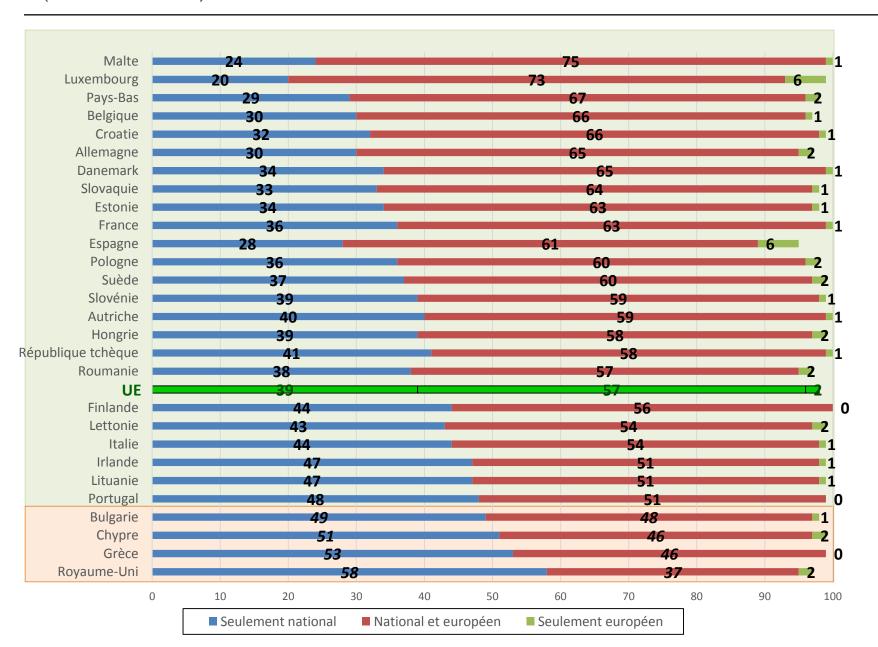
Etes-vous optimiste ou pessimiste quant au futur de l'UE ? (UE-28, 2014)



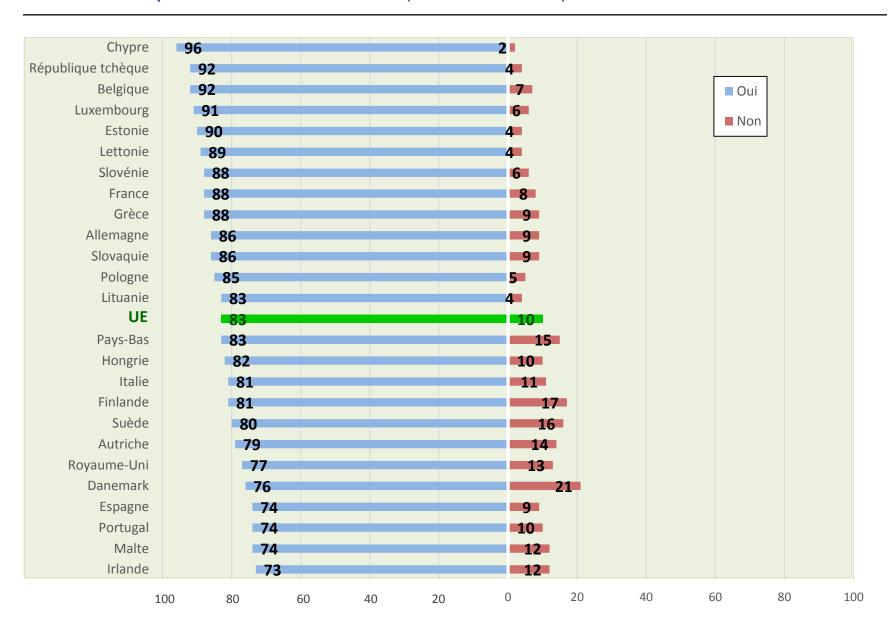
Comment vous voyez-vous dans l'avenir proche ? (UE-28, 2014)



Comment vous voyez-vous dans l'avenir proche ? (UE-28, 2014)



Lors d'une crise internationale, les Etats membres de l'UE devraient-ils avoir une position commune ? (UE-25, 2005)



- 1. La déclaration du 9 mai 1950 (déclaration Monnet-Schuman)
- 2. L'importance des institutions
- 3. La méthode communautaire
- 4. Le temps européen
- 5. Les citoyens et l'entente en Europe
- 6. Conclusion